

COMITE DE DIRECTION

377ème séance

Mercredi 30 janvier 1963, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
M.MAQUET	Vice-Président
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire

EXCUSES

MM. W.ROBYNS	
E.STOFFELS	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 376ème séance, tenue le 15 décembre 1962, est approuvé.

DECISION N° 4.610.- SITUATION DU PERSONNEL D'EUROPE DE L'INSTITUT.

Le Président donne lecture d'une lettre adressée, en date du 29 janvier 1963, par l'A.S.B.L. "Sécurité et Prévoyance". Par cette lettre, cette Association informe que les membres du personnel d'Europe de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda ont reçu individuellement une proposition émanant du Ministre de l'Education nationale et de la Culture visant à assurer la continuité de leur activité scientifique.

Dans cette lettre, le Gouvernement propose un engagement sous contrat durant l'année 1963. Les conditions de ce contrat seraient analogues à celles dont les membres du personnel ont bénéficié jusqu'ici.

Il est dit, ensuite, que pour les années ultérieures la situation administrative et pécuniaire de chacun serait revue de manière à intégrer l'intéressé dans les établissements scientifiques de l'Etat aux conditions correspondant à son ancienneté et à sa qualification.

Le Gouvernement pose toutefois comme préalable à cet engagement l'abandon, au profit du Trésor, des sommes que les intéressés seraient en droit d'obtenir au titre d'indemnités de licenciement.

Le Président souligne l'anomalie de cette procédure qui dispose d'un personnel sans que son employeur en soit directement informé.

Quatorze membres du personnel ont fait connaître à l'Institut leur intention d'accepter les conditions qui leur sont offertes.

L'Institut, qui se voit privé des possibilités d'assurer le sort de son personnel par manque de ressources financières, ne peut que s'incliner devant la décision des intéressés dont il est pris acte.

Ont marqué leur acceptation :

MM. P.APTEKERS	A.HOUBEN
I.BROGNIEZ	A.LIEVROUW
M.CLUDTS	A.NYS
J.CRAPS	H.SYNAVE
P.DEGREVE	R.TOURNAY
J.-P.DESMET	P.VANSCHUYTBROECK
G.FAGEL	J.VERBEKE

L'Institut tient à préciser qu'il n'assume aucune responsabilité dans la décision prise par les membres de son personnel, ni dans les conséquences qui pourraient éventuellement en résulter, notamment du fait de la pression morale exercée par le Gouvernement belge.

DECISION N° 4.611.- AFFECTATION DES FONDS DE LICENCIEMENT.

Considérant qu'il n'y a d'autre issue pour permettre aux intéressés de continuer leur activité, l'A.S.B.L. "Sécurité et Prévoyance" sera informée qu'elle est autorisée à affecter les fonds de licenciement à un autre but que celui pour lequel ils étaient prévus initialement, c'est-à-dire au versement au Trésor belge des sommes réservées au 30 juin 1960, pour couvrir les indemnités qui seraient éventuellement dues, en cas de licenciement, pour les agents dont les noms sont repris à la décision précédente.

DECISION N° 4.612.- FIN DE CARRIERE DE M. L.ALLAER.

M. L.ALLAER, Préparateur-Technicien, sera atteint par la limite d'âge le 30 avril 1963. Ne se trouvant pas en mesure de souscrire à l'engagement proposé, pour 1963, par le Ministre de l'Education nationale et de la Culture et afin d'assurer sa carrière jusqu'au moment de sa mise à la retraite, l'indemnité de licenciement prévue à son intention fera retour à l'Institut et servira à la liquidation de son traitement; le complément nécessaire sera assuré au moyen des crédits restant disponibles.

DECISION N° 4.614.- DEMANDES DE SUBSIDES A LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO.

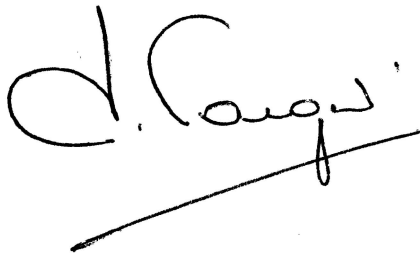
Avis favorable est donné à une demande de subside d'un montant de CINQUANTE MILLE FRANCS, introduite par M. G.F.de WITTE, Collaborateur de l'Institut, en vue de lui permettre d'assister au Cinquantième anniversaire de l'American Society of Ichthyologists and Herpetologists qui se tiendra en 1963 à Vancouver, ainsi qu'au Congrès International de Zoologie, à Washington. Cette demande sera transmise à la Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo.

Sur proposition de M. Ch.VANDER ELST, l'Institut demandera à la Fondation d'intervenir pour un montant de CENT MILLE FRANCS en vue de venir en aide au Parc National de la Kagera qui se trouve démuné de toute ressource.

Il est suggéré également de solliciter un subside de CINQ MILLE FRANCS en faveur de M. R. WAHIS à titre d'aide pour lui permettre l'étude des Pompilides récoltés dans les Parcs Nationaux du Congo.

La séance est levée à 12 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,



H.DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V.VAN STRAELIEN.